



Guide 2024 de la facture électronique pour les PME

Garantir sa conformité
avec Sage

Sage

Février 2024

Sommaire

Page 3

La gestion passe en mode automatique et temps réel !

Page 4

Quels bénéfices pour les PME ?

Page 5

Les fondements de la facture électronique

Page 10

11 étapes pour passer sereinement à la facture électronique

Page 14

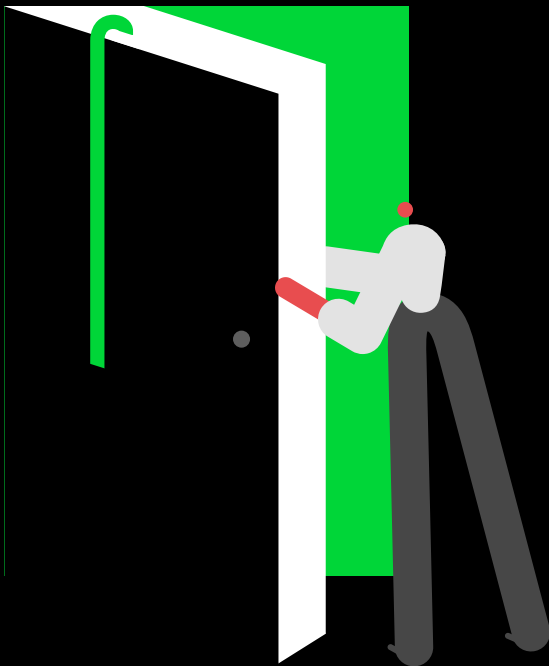
Sage, facilitateur de facture électronique

Page 17

5 bonnes raisons de faire confiance à Sage

Page 18

À propos de Sage



La gestion passe en mode automatique et temps réel !

Le temps s'accélère avec la facture électronique. En effet, la lecture automatisée de factures 100 % dématérialisées transforme en profondeur la gestion des entreprises.

L'évolution légale en cours, avec l'obligation pour les PME de recevoir des factures électroniques (septembre 2026) et d'en émettre (septembre 2027), induit 3 changements majeurs :

- La circulation des factures de **machine à machine** en EDI ou via des API.
- La gestion **continue et en temps réel**, et non plus cyclique,
- La **comptabilité automatisée** à la place de la comptabilité manuelle.

La mise en conformité de votre organisation est la condition pour accéder à cette nouvelle ère de la gestion d'entreprise. **La première ambition de ce guide est de fournir une feuille de route précise et détaillée à l'évolution nécessaire de vos processus.**

Mais, **avec Sage, vous avez la possibilité d'aller beaucoup plus loin.** Notre plateforme Sage Network ajoute à l'impulsion réglementaire une perspective radicalement disruptive.



Aux avantages de la facture électronique, Sage ajoute de nouveaux bénéfices enrichis à l'intelligence artificielle. **Votre gestion devient connectée, votre comptabilité intelligente et les utilisateurs disposent d'une expérience digitale totalement accomplie.**

Réforme voulue par l'administration pour optimiser la collecte de la TVA, la facture électronique constitue pour les PME une opportunité inédite de changer de logique. **Ce guide est aussi la porte d'entrée vers cette nouvelle dimension...**

Bonne lecture !



En savoir plus en vidéo.

Qui est concerné par la facture électronique ?

Quels bénéfices pour les PME ?

1. Des gains de productivité dans la gestion administrative :

- Intégration facilitée de toutes les factures entrantes.
- Contrôle de la conformité des factures sortantes et rejet des factures non conformes.
- Pré-remplissage de la déclaration de TVA.
- Réconciliation automatisée des flux bancaires et des flux achats/ventes.

2. Une amélioration du suivi des échéances de règlement :

- Comptabilisation automatique des factures au fil de l'eau.
- Alertes et notifications sur des échéances.
- Relances automatisées.
- Prévisions de trésorerie toujours à jour.

3. La diminution des erreurs de facturation et le raccourcissement du circuit de paiement :

- Factures garanties conformes.
- Informations transparentes sur leur réception chez les clients.

4. Une aide à la prise de décision.

Les données de facturation sont immédiatement disponibles pour l'analyse financière.

5. L'enrichissement de la mission des collaborateurs.

Des missions d'analyse, de contrôle ou de conseil remplacent les tâches chronophages et à faible valeur ajoutée.



En savoir plus en vidéo.

Que va changer la facture électronique pour les entreprises ?

Les 6 principaux bénéfices de la facture électronique perçus par les clients Sage

1. Le gain de temps dans le traitement des factures
2. L'archivage et la conservation des factures
3. Les économies liées aux réceptions et aux envois dématérialisés
4. L'impact environnemental de la dématérialisation
5. La fiabilité des transactions commerciales et comptables
6. La traçabilité des opérations de facturation et de paiement

Enquête facture électronique auprès de 3 678 clients Sage ; mai 2023

« Nous allons passer progressivement d'une comptabilité périodique, avec des cycles trimestriels pour la TVA, des clôtures annuelles... à une comptabilité qui sera beaucoup plus en continu et en temps réel. Et ça, c'est plus de visibilité sur la santé de l'entreprise et sur l'activité en temps réel. Avec toute l'adaptabilité que ça pourra permettre ».

Romain Jacquier

Directeur Produits Europe, Sage

Les fondements de la facture électronique

Définition et calendrier

Une facture électronique est une **facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée**. La grande différence avec une facture papier ou PDF, c'est qu'elle peut être lue directement par un logiciel de gestion.

Trois formats de facture électronique seront acceptés par le portail public de facturation :

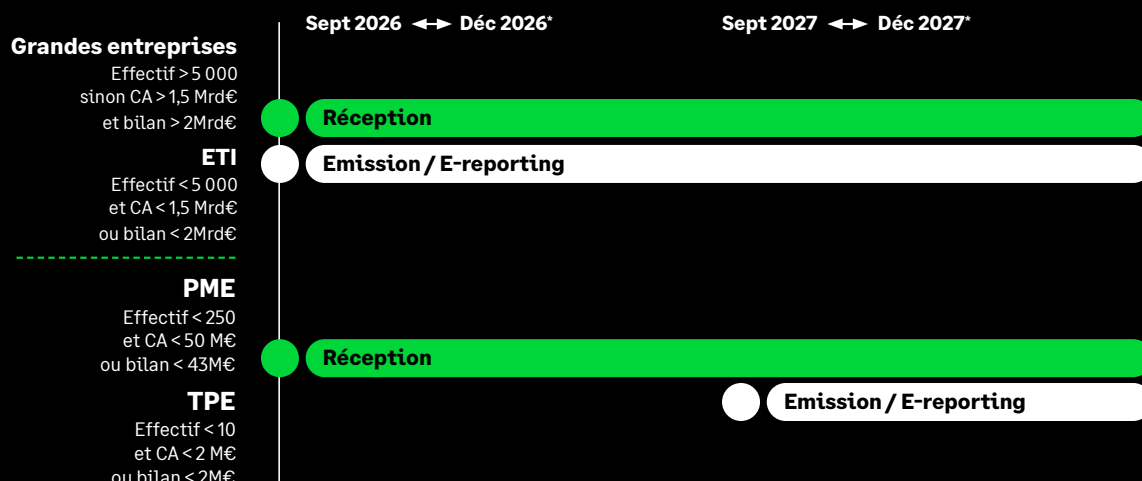
- > **Factur-X**, format mixte constitué d'un fichier de données structuré au format XML et d'un fichier PDF
- > **UBL** (Universal Business Language)
- > **CII** (Cross Industry Invoice)

Les entreprises qui le souhaitent pourront émettre des factures dans d'autres formats en EDI en passant par une plateforme de dématérialisation partenaire.

Une facture électronique est authentifiée selon 2 modalités possibles

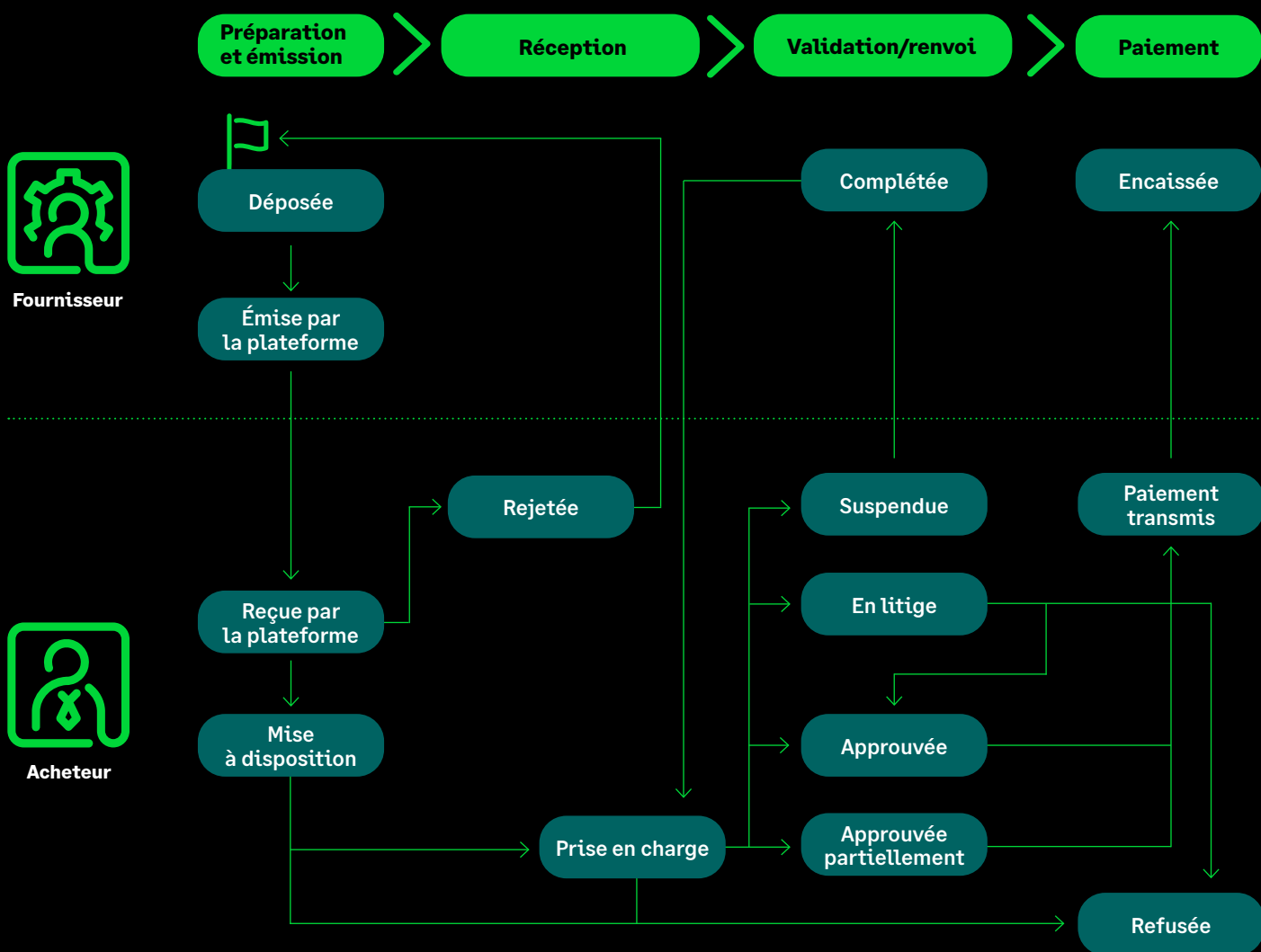
- ✓ La signature électronique qualifiée atteste de l'intégrité de la facture, authentifie le signataire et confirme son consentement pour l'émission. Seule une personne physique peut être associée à une signature électronique qualifiée.
- ✓ Le cachet électronique qualifié est créé à l'aide d'un dispositif certifié. Seule une personne morale est habilitée à créer un cachet électronique qualifié.

Les dates de la facture électronique

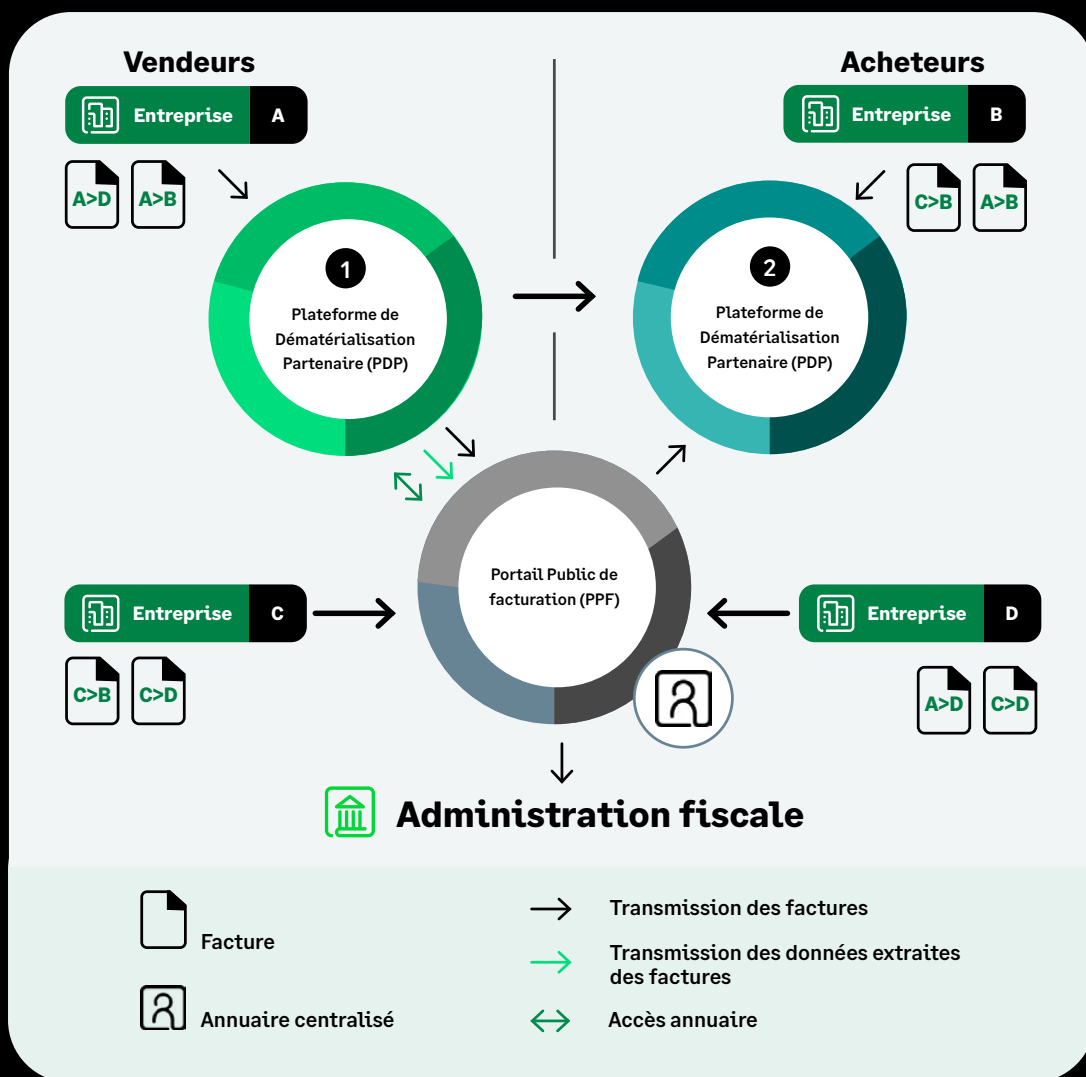


* 1^{er} septembre date d'application prévue, 1^{er} décembre date maximum en cas de décret. Ouverture des serveurs de tests DGFiP prévue courant 2025.

Le cycle de vie de la facture électronique : entre fournisseur et acheteur



Le cycle de vie complet de la facture électronique



En savoir plus sur le cycle de vie

PPF, PDP et opérateurs de dématérialisation : quelles différences ?

1. Le portail public de facturation (PPF)

La plateforme publique (ex Chorus Pro) s'appelle le Portail Public de Facturation (PPF).

- > **Plateforme d'échange (gratuite)** choisie par les entreprises.
- > Concentre les flux à destination de **l'administration fiscale**.
- > Donne accès à **l'annuaire centralisé**.

Pour ne pas bloquer les fournisseurs lors de leur envoi de facture, le PPF jouera le rôle de **plateforme par défaut** pour toutes les entreprises qui n'auraient pas encore choisi entre le PPF ou une PDP.

Qu'est-ce que l'annuaire centralisé ?

L'annuaire contient l'identification des entreprises françaises et permet d'adresser la facture vers le bon acheteur B2B.



En savoir plus en vidéo.

Pourquoi un annuaire des entreprises et comment le renseigner ?

2. Les plateformes de dématérialisation partenaires (PDP)

Les **plateformes de dématérialisation partenaires** offrent des **services enrichis** par rapport au PPF.

Avec, par exemple, **la possibilité d'utiliser des formats ne faisant pas partie du socle minimum** (Format EDIFACT, entre autres).

Elles seront immatriculées et auditées régulièrement.

L'annuaire des entreprises permettra de connaître la **plateforme de réception** choisie par vos fournisseurs.

3. Les opérateurs de dématérialisation (OD)

Ce sont des solutions offrant des services de **dématérialisation des factures** (en EDI ou via API).

- > Ce sont des **intermédiaires** entre les entreprises et les plateformes.
- > Ils ne remplacent pas les plateformes privées.
- > Ils délivrent et/ou dématérialisent les factures à destination ou en provenance des plateformes privées ou du PPF. Mais pas directement au client ou à l'administration.

Par exemple, **un logiciel de facturation qui émettra demain une facture électronique agira en tant qu'OD. Ainsi, les solutions Sage conformes avec la réforme agiront en tant qu'OD.** Mais Sage est également candidat PDP.

« Dans le cadre de la généralisation de la facture électronique, Sage est candidat pour obtenir le statut de PDP. Cette candidature relève de l'évidence pour un acteur historique de la gestion d'entreprise ; le statut de PDP nous permettra en effet d'accompagner tous nos clients dans cette révolution réglementaire en opérant pour eux la transmission des données de facturation vers la plateforme publique ».

Arnaud Petit

Directeur Général de Sage France et Europe du Sud



En savoir plus en vidéo.

Qu'est-ce qu'une PDP ?



5 grandes obligations pour les entreprises

1. **Choisir une plateforme partenaire, PDP ou PPF.**
2. **Être identifié dans l'annuaire centralisé.**
3. **Indiquer sa plateforme ou ses plateformes partenaires.**
4. **Appliquer le e-invoicing** : mise en conformité des factures aux exigences juridiques et fiscales et transmission dématérialisée des factures.
5. **Appliquer le e-reporting**, c'est-à-dire déclarer via un flux unique vers l'administration fiscale les transactions non concernées par le e-invoicing.

Les nouvelles mentions à indiquer sur toutes les factures

- > Le numéro SIREN de l'entreprise.
- > La nature des opérations facturées : vente de biens, prestation de services ou combinaison des deux.
- > L'adresse où les biens sont livrés.
- > Le mode de paiement de la TVA.

C'est important : les factures non conformes seront automatiquement rejetées.

Des sanctions en cas de mauvaise application :

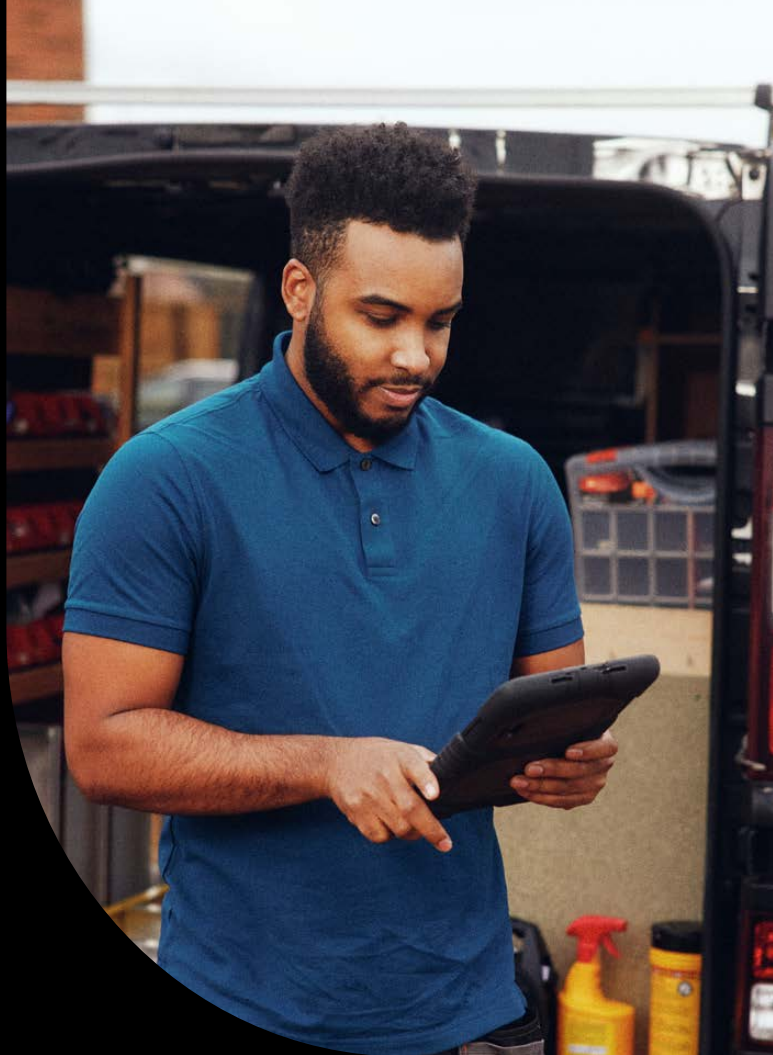
1. Amende de 15 euros par facture émise en dehors des 3 formats imposés, avec un plafond annuel de 15 000 euros.
2. Amende de 250 euros par défaut de transmission de données de e-reporting, avec un plafond annuel de 15 000 euros.



En savoir plus en vidéo.

Quelles obligations pour les entreprises ?

11 étapes pour passer sereinement à la facture électronique



- 1. Désignation d'un responsable**, à la fois bon connaisseur du sujet et animateur du projet de préparation.
- 2. Échanges avec l'expert-comptable.**
- 3. Communication autour de la réforme** auprès de toute la fonction finance.
- 4. Cartographie du cycle de vie des factures et des différentes interfaces**, répartition des traitements (cycle de vie, génération des factures) et anticipation de la gestion des statuts.
- 5. Mise à plat du circuit de TVA.** En particulier, en cas de collecte de la TVA sur les encaissements, des adaptations sont à prévoir.
- 6. Mise en conformité** des factures.
- 7. Nettoyage de la base clients et fournisseurs** (SIREN, SIRET, adresse de livraison, n° de TVA intracommunautaire).
- 8. Montée en version de la solution de gestion**, pour bénéficier de fonctionnalités compatibles avec la facture électronique.
- 9. Intégration d'une solution de dématérialisation** et d'archivage des factures.
- 10. Choix de la plateforme partenaire**, ou des plateformes partenaires.
- 11. Formation des opérateurs** impliqués dans le circuit de la facture électronique.

Préparation : les 5 actions privilégiées par les clients Sage¹ :

- >1. S'informer sur le sujet/mettre en place une veille réglementaire : 33 %
- >2. Identifier les actions obligatoires et les impacts me concernant : 19 %
- >2. Échanger avec mon expert-comptable : 16 %
- >4. Échanger avec mon partenaire Sage : 11 %
- >5. Planifier mes étapes de mise en conformité : 8 %

¹Sage ; enquête facture électronique auprès de 3 678 clients Sage ; mai 2023



Automatiser le nettoyage de la base clients et fournisseurs avec Sage Data Clean & Control

Cartographie de l'existant :

- ✓ Pays.
- ✓ TVA et taxes.
- ✓ Mode paiement.
- ✓ Unités de vente/achat.
- ✓ Informations société.

Gestion des tiers :

- ✓ Identification des données manquantes, des doublons et des incohérences.
- ✓ Recherche des SIREN/SIRET manquants ainsi que les adresses.
- ✓ Calcul du n° de TVA intracommunautaire et appel au service européen VIES pour vérifier sa pertinence.

- ✓ Correction en masse avec affectation des valeurs ajustées.
- ✓ Contrôles de cohérence avec l'annuaire du portail de facturation.

Pilotage de flux :

- ✓ Génération automatique des écritures d'achat.
- ✓ Rapprochement automatique des documents de ventes.



En savoir plus en vidéo.

Mettre en conformité sa facturation d'acomptes

Deux points de vigilance majeurs

L'adaptation de votre système d'information à la facture électronique induit de cartographier systématiquement les processus impactés. Il s'agit aussi de se poser les bonnes questions en amont pour éviter toute mauvaise surprise.

En particulier, la fiabilité de vos données et l'existence de plusieurs systèmes de facturation parallèles sont des points de vigilance majeurs.

Pour vous aider dans votre préparation, nous listons les difficultés pratiques qui y sont associées.

Et si...?

mes données ne sont pas fiables

- Données manquantes
- Doublonnage
- Données erronées

	Risque	Conséquence
Annuaire électronique	• ERREUR de routage de mes factures et de mes statuts	• Données erronées, traitement manuel pour corriger le problème
Émission	• REJET (par les plateformes) ou REFUS (par mes clients) de mes factures	• Process complexe de réémission de la facture, passant par des retours/avoirs
Réception	• Détermination automatique de la société, du site, du fournisseur, du module, du type de document (facture/avoir) IMPOSSIBLE	• Détermination manuelle dans le sas d'intégration
Cas particulier du statut « Encaissé »	• Données de TVA ERRONÉES	• CA3 erronée • Corrections manuelles et complexes • Éventualité d'un contrôle fiscal accru

Et si...?

j'ai plusieurs systèmes de facturation

- Verticaux métiers (SAV, BTP...)
- E-commerce
- Points de vente

Mes options	Conséquence
• Je PEUX décider de centraliser la facturation dans un de mes systèmes, <i>a priori</i> mon ERP	• Projet d'intégration Facturation client/Facturation fournisseur/Comptabilités
• Je PEUX décider que chaque système doit gérer ses flux de facturation électronique	• Autant de projets de facturation électronique que de systèmes • Question du statut « Encaissé » • Question du re-directionnement des flux dans les systèmes de destination via l'annuaire électronique
• Je PEUX décider de m'appuyer sur un OD ou une PDP pour centraliser l'émission et la réception des flux électroniques • Le groupe peut m'imposer de passer par un OD ou une PDP groupe et je DOIS donc m'intégrer à elle	• Projets d'intégration avec la plateforme • Question du statut « Encaissé » • Question du re-directionnement des flux dans les systèmes de destination, via l'annuaire électronique ou un service complémentaire de l'OD ou de la PDP



Des formations à prévoir à chacune des étapes

Anticipation :

- ✓ Mise à jour de vos solutions de gestion
- ✓ Actualisation des données
- Formation aux nouvelles habitudes à acquérir

Tests :

- ✓ Connexion PPF
- ✓ Fonctionnel lié à la facture électronique
- ✓ Bannette de réception des factures
- ✓ Visualisation des flux
- ✓ Synchronisation avec l'annuaire
- Formation aux nouvelles fonctionnalités, à la terminologie spécifique associée à la facture électronique, au pilotage et à la réception des flux
- Conformité des données de l'annuaire

Exploitation :

- ✓ Mise en œuvre d'automatismes complémentaires
- ✓ Extension des cas d'usage métier
- Formation aux impacts organisationnels pour la publication des flux de paiements, identification des achats intra-entreprises, à la réception et à l'émission des factures
- Synchronisation des statuts dans l'entreprise



Sage, facilitateur de facture électronique

Sage Network, premier réseau global interentreprises

Sage Network est une **plateforme digitale qui automatise le flux de données entre les entreprises** (clients, fournisseurs) **et avec leur environnement** (banque, expert-comptable, administration...). Qu'elles utilisent ou non des logiciels Sage, et quelle que soit leur taille, Sage Network révolutionne la gestion des entreprises.

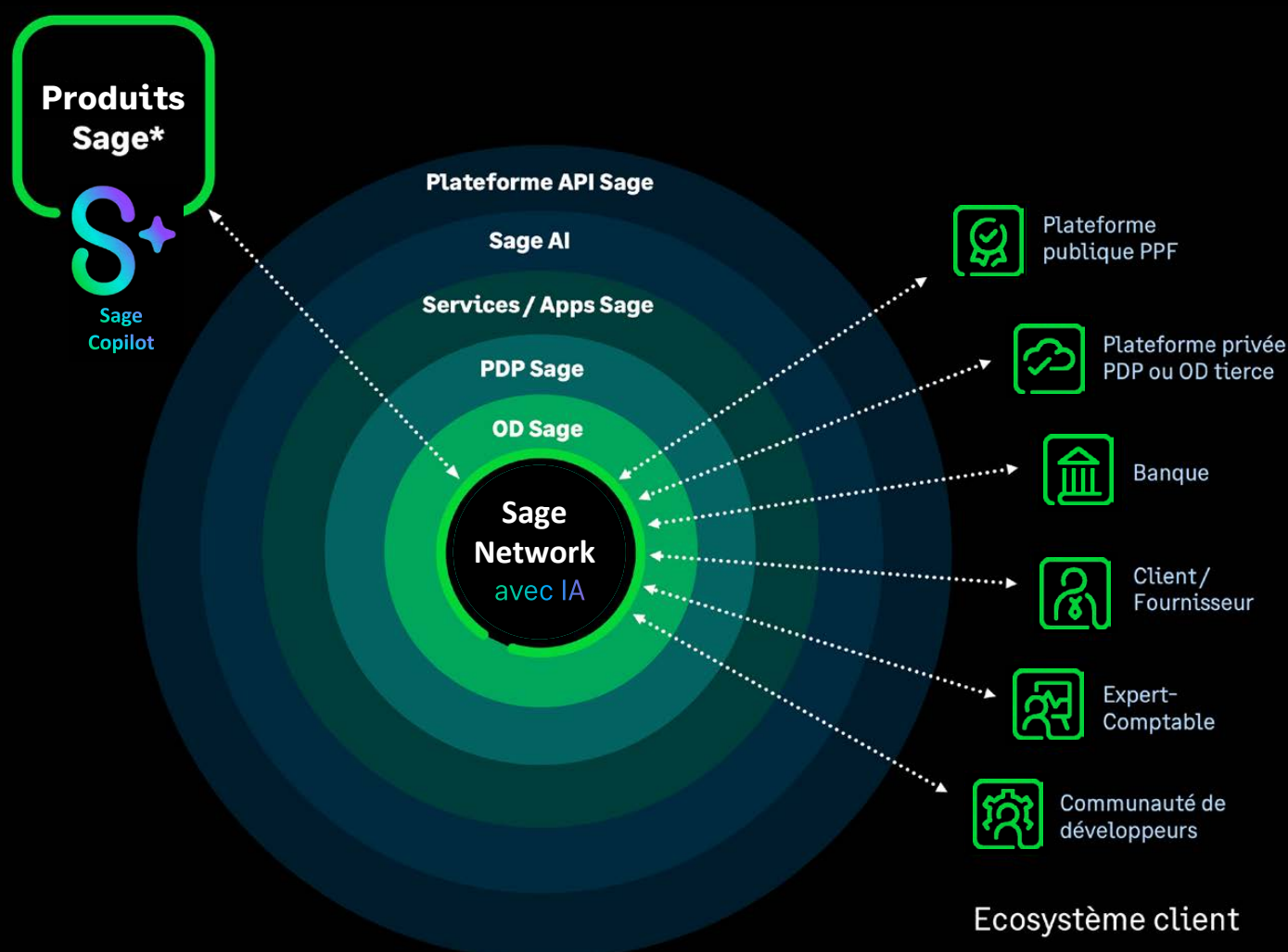
Sage Network est le candidat PDP de Sage. À ce titre, il est le premier facilitateur de la facture électronique, avec des services à valeur ajoutée au profit de toutes les entreprises.

Mais étendu à l'ensemble des processus de gestion, Sage Network constitue l'avenir d'une gestion intelligente et connectée :

- **Automatisation** : transfert de données en temps réel pour réduire la saisie manuelle et le risque d'erreurs.
- **Collaboration** : partage en toute sécurité des informations financières avec les clients et les fournisseurs.
- **Centralisation** : une plateforme unifiée pour prendre les bonnes décisions commerciales.
- **Simplification** : libération du capital humain pour le contrôle, la validation, l'analyse et le conseil.

Sage Network et Sage Copilot, le binôme gagnant enrichi à l'intelligence artificielle.

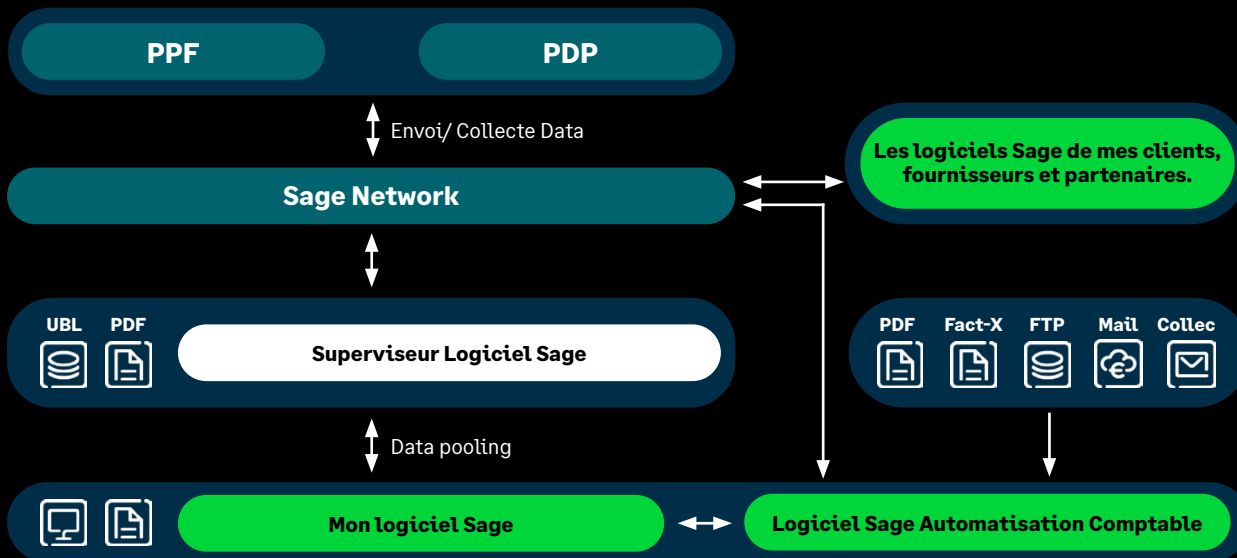
1. Prêt pour la facture électronique : 100 % conforme dès le départ.
2. Accélère le business : 100 % digital.
3. Traite en temps réel : 100 % informé.
4. Aide à la bonne décision : 100 % personnalisé.
5. Apporte une longueur d'avance : 100 % concentré sur les clients.
6. Protège vos données : 100 % sous contrôle.



* Sage 50/ Sage 100/Sage Génération Expert/Sage Batigest/Sage FRP 1000/Sage X3/Sage Active/Sage Intacct/Sage Distribution and Manufacturing Operations

Une colonne vertébrale pour votre digitalisation

Architecture des flux



Sage Network, à travers le superviseur, automatise la diffusion et la réception des données de facturation.

Dès cette année, toutes les solutions Sage sont interconnectées via Sage Network.

Dès 2025, Sage Network sera connecté au PPF et aux PDP immatriculées.

Comment ça fonctionne ?

1. L'entreprise émet ses factures, accepte ou non les factures entrantes dans son logiciel Sage.

2. Sage Network prend le relais :

- ✓ Transmission et réception des factures.
- ✓ Initiation et réception des informations associées au cycle client.
- ✓ Initiation et réception des informations associées au cycle fournisseur.

Passer à la dernière version de Sage 100

La dernière version de Sage 100 est au maximum compatible avec les obligations légales. Elle est également enrichie de toutes les applications nécessaires à un passage serein à la facture électronique, comme Sage Data Clean & Control.

5 bonnes raisons de faire confiance à Sage pour la facture électronique



✓ **1.** La mission de Sage est de **favoriser l'accès à la digitalisation pour toutes les entreprises**, enjeu majeur de compétitivité et de performance. **La conformité avec les obligations de la facture électronique** est évidemment au cœur de cette mission.

✓ **2.** Sage est **l'un des seuls acteurs à la fois Opérateur de Dématérialisation (OD) & Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**, présent sur toute la chaîne de gestion, de bout en bout et sans rupture de flow ou de data, offrant ainsi un **"guichet unique" aux PME**.

✓ **3.** Sage, par sa position historique d'éditeur de gestion, est garant de l'intégrité et de la complétude des données sur **tout le parcours** et propose **une expérience fluide et intégrée**.

✓ **4.** Sage est un acteur mondial, une future **"PDP européenne"** idéalement placée pour supporter les **transactions internationales**.

✓ **5.** Sage Network est le **1^{er} réseau digital de confiance interentreprises**. Cette plateforme de services boostée à l'IA, ouverte aux API et tirant le meilleur parti de la data permet **d'accélérer la dématérialisation et l'automatisation des flux d'achats et de vente**.



En savoir plus en vidéo.

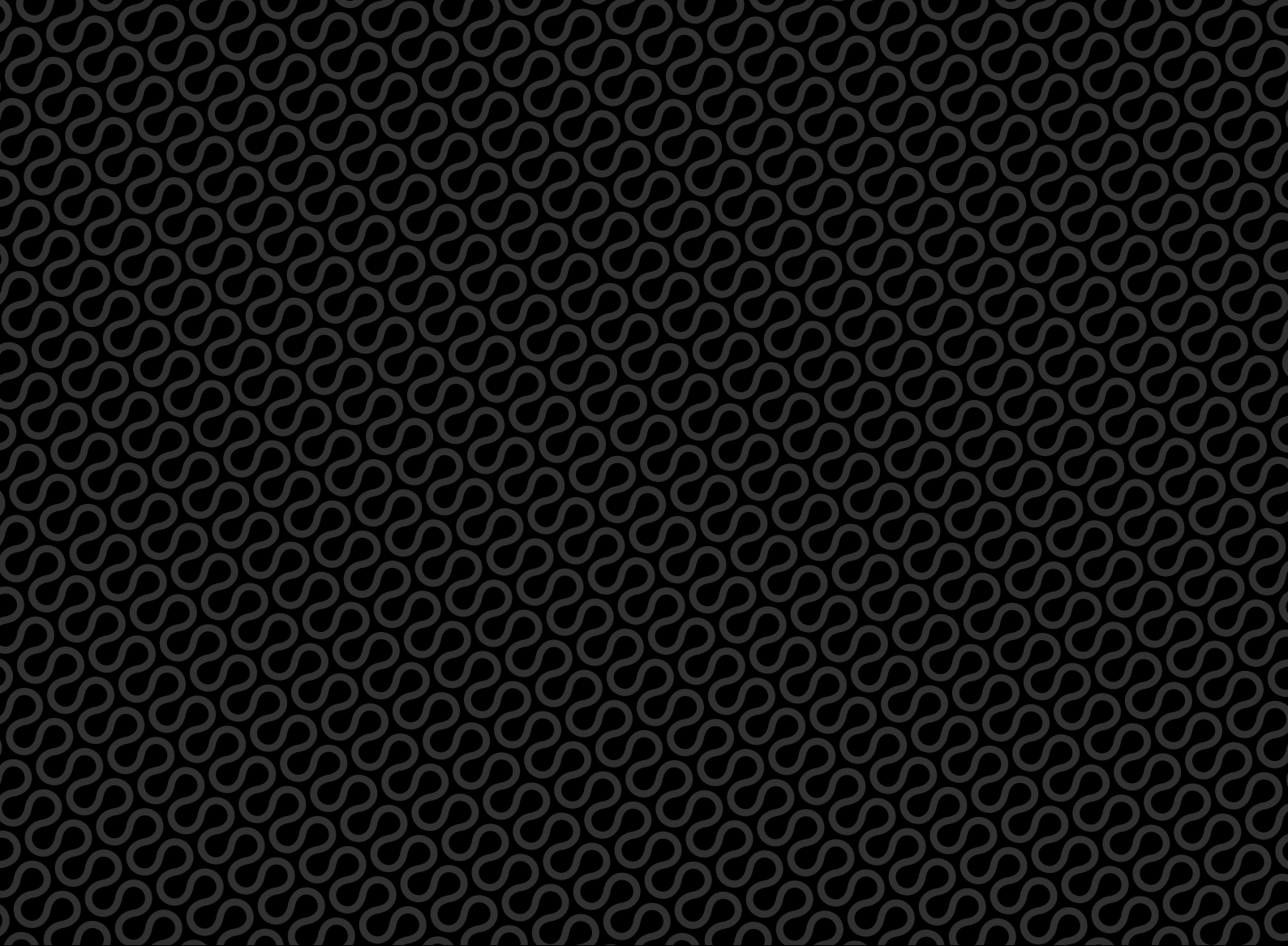
Sage et la facture électronique : les coulisses

À propos de Sage

Sage a pour ambition de casser les barrières afin que tout le monde puisse s'épanouir, à commencer par les millions de petites et moyennes entreprises, les ETI et les experts-comptables que nous accompagnons avec nos partenaires. Nos clients ont confiance en nos logiciels de gestion de finances, de ressources humaines et de paie pour que leurs activités se déroulent en toute sérénité.

En numérisant leurs processus de gestion, nous connectons les entreprises à leurs clients, fournisseurs, collaborateurs, aux banques et aux gouvernements. Notre mission est de simplifier leur quotidien tout en leur apportant nos conseils.

Casser les barrières signifie aussi consacrer notre temps, notre technologie et notre expérience à lutter contre la fracture numérique, les inégalités économiques et la crise climatique.



01 70 73 16 00
sage.com



Sage

© Sage 2024 Tout droit réservé. Société par Actions
Simplifiée au capital de 6 750 000 € - Siège social :
10 place de Belgique, 92250 La Garenne Colombes -
313 966 129 RCS Nanterre - Les informations contenues
dans ce document peuvent faire l'objet de modifications
sans notification préalable.
Création – Rédaction : ND Conseil & Idées et Compagnie